



INFORMATION A LA POPULATION

Information sur l'eau potable

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.

Qualité chimique dureté de l'eau 29 f° → eau dure
 nitrates 9.63 mg/l
Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrates par litre pour l'eau potable.
La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Origine de l'eau 58.4 % de l'eau potable provient des sources du Mennelet
 8.37 % de l'eau potable provient des nappes de Champs-Fallat livrée par le réseau A16
 33.21 % de l'eau potable provient des sources du Betteraz et de l'Ante livrée par la commune de Porrentruy

Traitement de l'eau eau de source du Mennelet : désinfection par UV
 eau de Champs-Fallat : désinfection par UV puis protection du réseau par ajout de chloration
 eau commune de Porrentruy : ozonation /charbon actif puis protection du réseau par ajout de chloration

Autres informations les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont à votre disposition au bureau communal

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous adresser à **l'entreprise du Gaz, M. François Hernandez, Fontainier, 079 / 481 95 70 – 032/465 96 20 – courriel : f.hernandez@gazsa.ch**

Le conseil communal

Courgenay, le 16 mars 2020